



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 9

votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

N° 30/2026

024-212400915-20260730-30_2026-DE
Reçu le 31/07/2026

L'an deux mille vingt six
Le 30 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 23 juillet 2026

Secrétaire de séance : Hélène KEMPLAIRE

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Loïc GUINOT, Mylène SIGALAT, Agathe MICHEL, Ali LAADJ

ABSENTS : Paul SAULNIER a donné procuration à Anaïs SARDAN

Isabelle MAUMELLE a donné procuration à Eric CHERON

Myriam AKROUN a donné procuration à Ali LAADJ

Jérôme CABASSU, Françoise JOUVE, Corentin PRUNIS

OBJET : Demandes de subventions DRAC – DGD - Reconversion Chartreuse du Thouron

Dans le cadre du projet de la reconversion de la Chartreuse du Thouron en pôle culturel et social, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter trois subventions au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques publiques, afin de contribuer au financement des opérations suivantes :

- l'acquisition des équipements mobiliers,
- l'acquisition de l'équipement numérique et informatique,
- la constitution et l'attribution des collections de la future bibliothèque,

Selon le plan de financement suivant :

Nom des dossiers	Montant HT des opérations		Financement		
	Sans écotaxe	Avec écotaxe	Subventions DRAC demandées	Fonds propres (Autofinancement)	Autres subventions
Equipelement mobilier matériel	59 966,43€	60 580,50€	17 989,93€ (30%)	2 776,50€ (5%)	MSA 20 000€ (33%) DETR 19 200€ (32%)
Attribution des collections	10 163,90€	10 163,90€	3 557,36€ (35%)	6 606,54€ (65%)	-
Equipelement numérique et informatique	7 620,15€	7 914,91€	2 667,05€ (35%)	4 953,10€ (65%)	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de solliciter auprès de la DRAC les montants de subventions exposés ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à solliciter toute autre aide financière susceptible de contribuer au financement de cette opération.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 31 juillet 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Eric CHERON



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr